

**AMENUCOURT**  
**VAL D'OISE**  
CANTON DE  
MAGNY EN VEXIN

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mars 2015, s'est réuni le 26 mars 2015 en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Frédérique CAMBOURIEUX, le Maire, en présence de Nathalie LEPAGE, secrétaire de la mairie d'Amenucourt.

Membres élus : 10

Membres présents : 10

Frédérique CAMBOURIEUX, Thierry DELAPORTE, Lemy DILUKEBA, Pascal FRANCOIS, Sébastien LEBARQUE, Marie-Thérèse LERET, Laurent MARQUOT, Christine POURRE, Marie-Béatrice VIEILLARD, Alain ZAPPELINI

Membres absents ou excusés : 0

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu 6 février 2015
- Affectation des résultats
- Présentation et vote du compte administratif 2014
- Vote du compte de gestion 2014 du Percepteur
- Vote des 4 taxes
- Présentation et vote du budget primitif 2015
- Délibérations à prendre
- Point sur le devis d'entretien d'espaces verts
- Préparation de la réunion SIGEL du 2 avril
- Questions diverses

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Marie-Béatrice VIEILLARD

Ouverture de la séance : 20h10

La lecture de l'ordre du jour est faite par Frédérique CAMBOURIEUX.

**1- Adoption du Procès verbal du conseil du 6 février**

Le procès-verbal est voté à la majorité. Thierry DELAPORTE souhaite ajouter à ce dit procès-verbal le fait que l'entretien des deux terrains de boules, sans produits phytosanitaires a été proposé par Alain ZAPPELINI, un système de désherbage mécanique sera donc assuré par Alain ZAPPELINI. Thierry DELAPORTE s'abstient sur l'adoption du dit procès-verbal.

## 2- Compte administratif 2014.

Frédérique CAMBOURIEUX et Nathalie LEPAGE font la présentation du compte administratif de 2014 qui est en accord avec le compte de gestion de 2014.

*Mme le Maire ne prenant pas part au vote du CA 2014, la doyenne, Marie Thérèse LERET prend la présidence.*

*VU le résultat du Compte Administratif 2014,*

*VU le certificat administratif reçu de Mme la Perceptrice de Magny en Vexin,*

*VU le compte de gestion 2014 de Mme la Perceptrice de Magny en Vexin.*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte administratif communal 2014 en conformité avec le compte de gestion 2014, comme suit :*

*- résultat de clôture en investissement de 111 083,39 €*

*- résultat de clôture en fonctionnement de 494 736.14 €*

## 3- affectation des résultats.

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :*

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	21 286.52 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	473 449.62 €
<b>C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b> (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	494 736.14 €
<b><u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u></b> (précédé de + ou -) <b>D 001 (besoin de financement)</b> <b>R 001 (excédent de financement)</b>	111 083.39 €
<b><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u></b> <b>Besoin de financement</b> <b>Excédent de financement</b>	0
<b>AFFECTATION C</b>	494 736.14 €
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	70 000€
<b>REPORT DE FONCTIONNEMENT R002</b>	424 732.14€

#### 4- BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget Primitif de 2015 présenté par Frédérique CAMBOURIEUX selon les orientations budgétaires discutées lors du conseil municipal du 6 février 2015 est adopté à l'unanimité. Il est à noter l'ajout à l'imputation 6281 de la somme de 317 euros, à l'imputation 7391178 la somme de 739€ et la modification du montant de 2 200€ au montant de 20 000€ à l'imputation 73923.

*Le budget primitif 2015 est arrêté comme suit :*

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	526 518.14 €	526 518.14 €
<b>Section d'investissement</b>	189 062.59 €	189 062.59 €
<b>TOTAL</b>	715 580.73 €	715 580.73 €

L'annexe IV concernant les articles 6554, 6558, 6573 et 6574 faisant état des subventions, participations et adhésions est validée pour l'ensemble des organismes ainsi que le montant. A la lecture de la cotisation de 800 € prévue pour le PNR Alain ZAPPELINI soulève la question des documents trop nombreux à son sens, fournis par celui-ci, interpellant Marie Béatrice VIEILLARD (employée au Parc) sur le gaspillage de papier. Un échange s'en est suivi, clos par l'intervention de Mme le Maire rappelant que ce débat n'avait pas lieu d'être.

#### 5- Vote des 4 taxes

Le conseil municipal vote le maintien des taux des 4 taxes.

*Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le taux des 4 taxes.*

*A l'unanimité, le conseil municipal  
DECIDE de conserver les taux 2014 soit ;*

- Taxe habitation 10.93 %
- Taxe foncière 11.11 %
- Taxe foncière non bâti 47.84 %
- CFE 17.09 %

#### 6- Délibérations CCVS pour la modification des statuts.

n° 2-2015: "retrait des références législatives" (à l'unanimité)

n° 3-2015: "Modification de l'article 14.2 des statuts intitulés "développement économique" (à l'unanimité)

n° 4-2015: Modification de l'article 15.3 des statuts intitulés "Etudes, constructions, équipements, entretien équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire" (1 abstention)

n° 5-2015: "Aménagement et entretien de la voirie communautaire constituant l'article 15.4 des statuts. » (1 contre, Laurent Marquot)

n° 6-2015: "Modification portant sur l'article 20/"Missions, gestions et conventions" (1 contre, Marie Thérèse Leret)

n° 7-2015: "compétences facultatives" (à l'unanimité)

Les délibérations sont votées à la majorité.

## **7- Préparation de la réunion sur les NAP du 2 avril 2015**

La décision de l'organisation appartient à la mairie de la Roche Guyon mais au titre de la commune ayant le plus grand nombre d'enfants scolarisés (au second rang), le conseil municipal souhaite apporter son avis et souhaite que les NAP (nouvelles activités périscolaires) soient organisées sur une demie journée et non étalées sur plusieurs journées comme ce fut le cas cette année. Laurent MARQUOT souhaite avec insistance que des animations de qualité soient proposées par des professionnels de l'animation et que les casiers judiciaires de ses animateurs soient vérifiés.

Le second point de ce débat porte sur la participation de la commune pour ces NAP. La gratuité de cette année pour les parents a généré un coût de 100 euros par enfant scolarisé, que les enfants participent ou non aux NAP. Après des échanges, il est décidé à la majorité que la participation serait demandée aux parents pour l'année prochaine. Le montant et les modalités restent à définir lors du prochain conseil municipal.

## **8- Point sur les devis d'entretien**

3 devis ont été reçus. La société Dame Nature ayant été cambriolée se retire de l'appel à projets.

Le cahier des charges de la gestion différenciée, établi en accord avec l'ensemble du conseil municipal et transmis pour étude par Marie Béatrice, n'a fait l'objet d'aucune demande d'information complémentaire. Néanmoins lors du conseil municipal il apparaît que certains éléments indispensables n'y figurent pas.

D'autre part les entreprises n'ont pas fait leur devis tel qu'il leur avait été demandé afin de nous permettre de faire une comparaison.

Il est décidé d'améliorer le cahier des charges par un travail commun entre Marie-Béatrice Vieillard et Thierry Delaporte. Même si une majorité se dégage pour continuer avec l'entreprise VANDAMME .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h35.

**Secrétaire de séance,  
Marie Béatrice VIEILLARD**

**Le Maire,  
Frédérique CAMBOURIEUX**

### **Délibérations prises lors de la séance**

2-2015: Retrait des références législatives.

3-2015 :Modification de l'article 14-2 des statuts intitulés développement économique.

4-2015:Modification de l'article 15.3 des statuts intitulés "Etudes, constructions, équipements, entretien équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire

5-2015: Aménagement et entretien de la voirie communautaire constituant l'article 15.4 des statuts.

6-2015: Modification portant sur l'article 20/Missions, gestions et conventions.

7-2015: Compétences facultatives.

8-2015 : Vote du compte administratif 2014

9-2015 : Vote des 4 taxes

10-2015 : Programme SIERC 2015

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>Frédérique CAMBOURIEUX</b>	Présente
<b>Alain ZAPPELINI</b>	Présent
<b>Marie Béatrice VIEILLARD</b>	Présente
<b>Christine POURRE</b>	Présente
<b>Marie Thérèse LERET</b>	Présente
<b>Pascal FRANCOIS</b>	Présent
<b>Laurent MARQUOT</b>	Présent
<b>Thierry DELAPORTE</b>	Présent
<b>Sébastien LEBARQUE</b>	Présent
<b>Lemy DILUKEBA</b>	Présent

Délibération